



**ICD AFRIQUE**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*Exercice clos au 31/12/2021*

*ICD AFRIQUE*

*18 Bd Camille FLAMMARION*

*13 001 MARSEILLE*



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*Exercice clos au 31/12/2021*

Aux adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous n'avons été avisés d'aucune convention, mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce, intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Fait à SALON DE PROVENCE, le 20/05/2022

Le Commissaire aux Comptes,

**RKM AUDIT CONSEIL**

**Commissaire aux comptes**

Résidence Monte Carlo - 355 Bd Ledru-Rollin.

13 300 SALON DE PROVENCE

[www.rkmauditconseil.com](http://www.rkmauditconseil.com)

RCS 853 954 303 SALON DE PROVENCE